

La participation et la représentation politiques des “musulmans” lors des élections communales de 2012. Ethnographie d’une campagne mouvementée

Corinne Torrekens, Docteure en sciences politiques et sociales, Chercheuse au GERME, Université libre de Bruxelles

Introduction

Dans mes travaux antérieurs (2008, 2009, 2011 et 2012), j’ai montré – au départ de deux cas de visibilité des pratiques musulmanes dans l’espace public, à savoir l’implantation des mosquées ainsi que l’organisation de la fête du sacrifice et dans le cadre d’une approche inductive de monographies locales¹ – d’une part, l’existence de plateformes de concertation formelles et informelles entre les pouvoirs publics locaux et des représentants des mosquées caractérisant la mobilisation d’une partie de la communauté musulmane centrée sur le niveau infrapolitique (Bousetta, 2005) si l’on se réfère au degré de publicité des débats politiques (proche de zéro²) et à la nature de l’activité politique (mobilisation de « coulisse », négociation et concertation) dont les représentants peuvent être caractérisés comme des « policy brokers » ou intermédiaires de politique publique (Bergeron et al, 1998 : 208 et 209) qui s’engagent auprès des autorités communales en ayant pour principale préoccupation de limiter les conflits à un niveau relativement modéré et de trouver des solutions « raisonnables » leur permettant de disposer d’une position institutionnelle leur conférant des ressources tant matérielles que symboliques et une certaine « notabilisation »³ ; d’autre part, la

¹ Il s’agit de ma recherche doctorale menée dans trois localités bruxelloises, à savoir Schaerbeek, Molenbeek et Saint-Josse et qui a porté sur une cinquantaine d’entretiens avec des élus locaux et des représentants d’associations musulmanes entre 2005 et 2007. Ce terrain doctoral a bien sûr été enrichi par la suite. Une nouvelle salve d’interviews a été menée en 2011 dans le cadre du projet de recherche FP7 Eurislam Finding a place for Islam in Europe. Ces entretiens m’ont permis de revoir une bonne partie des interlocuteurs rencontrés les années précédentes et de confirmer les résultats de mes recherches. La présente contribution est également basée sur des entretiens ultérieures avec des organisations musulmanes, sur des recherches documentaires et plusieurs séquences ethnographiques lors de la campagne électorale mais également lors de moments pouvant être définis comme des « temps politiques » avant celle-ci, par exemple lors de la première Foire des musulmans de Belgique, organisée à Bruxelles sur le site de Tours et Taxi où des revendications politiques ont été formulées et où des représentants politiques se sont faits remarquer par leurs présence (Isabelle Durant, ECOLO) ou par leur absence. Ainsi, la table ronde devant réunir plusieurs représentants des partis politiques fut annulée en dernière minute.

² Pour moi, il a donc s’agit d’aller à contre-sens, de manière totalement inductive il faut bien l’avouer, par rapport au champ dominant d’étude des minorités musulmanes (Jeldtoft et Nielsen, 2011). En effet, je suis partie de structures mettant en scène la visibilité d’une population locale dans l’espace urbain que sont les mosquées pour aboutir à l’invisibilité de stratégies et de leaderships politiques si on compare ceux-ci avec la focalisation du débat public national sur les attitudes et les discours des imams, par exemple, qui furent pourtant les grands absents de ma recherche micro-sociologique.

³ Le champ religieux musulman est un espace largement conflictuel où la légitimité d’un discours ou d’une position s’avère ardue à obtenir et peut être rapidement remise en question. Dans le cadre d’une recherche similaire, Claire de Galembert résume parfaitement ce processus de notabilisation s’appliquant également à notre terrain bruxellois : « *la coopération avec les pouvoirs publics est susceptible de donner accès à des avantages aussi bien matériels (soutien financier, facilités juridiques, etc.) que symboliques (la reconnaissance comme partenaire fréquentable et l’ouverture à de nouveaux réseaux et d’autres ressources au sein du monde politico-administratif) (...) Une telle coopération peut aboutir à la notabilisation de certains des acteurs. Elle peut contribuer à les investir d’une autorité dans le champ religieux dont ils sont a priori dépourvus grâce à leur accès privilégié à la sphère publique* » (de Galembert, 2006 : 47).

présence d'élus « d'origine musulmane » (j'y reviendrai dans la suite de cette contribution) pris entre des injonctions contradictoires : celle de l'universalité de leur position d'élus et celle de leur particularité leur permettant *en certaines occasions* de jeter des ponts entre les autorités communales et les populations musulmanes et de jouer un rôle de « passeurs » (Blanc, 1994 : 283) ou de « traducteurs » ; et enfin, une certaine forme de compétition entre ces deux catégories de représentants de la « communauté musulmane ». D'emblée, j'ai donc envisagé la participation politique des musulmans de manière plus large qu'une approche le plus souvent centrée sur la présence sur les listes et de l'élection de candidats « musulmans » (Sandri et De Decker, 2008), sur base de leur patronyme ou de leur origine (Rea et al., 2010) en vue de leur assigner une étiquette correspondant à une identité religieuse et culturelle particulière. Dans ce cadre, j'ai suivi le raisonnement de Marco Martiniello selon lequel la représentation (statistique) d'une population particulière dans les assemblées ne livre aucun enseignement quant à la représentation des intérêts de ladite population (Martiniello, 1997 : 115).

A ce titre, les élections locales de 2012 me semblent avoir introduit de nouveaux éléments que j'essaierai de mettre en évidence en me basant sur les débats. En effet, en tant qu'étape dans le processus de la participation politique des musulmans, l'analyse minutieuse du fonctionnement des plateformes de concertation que j'ai évoquées plus haut a certes soulevé leur difficulté de s'absoudre du cadre fixé par l'action communale et d'orienter leur action vers d'autres domaines que la gestion locale du culte islamique, limitant par ce biais la participation d'une partie importante de la population musulmane à un secteur d'activité spécifique mais également qu'un champ structuré par de nombreuses divisions spécifiques (idéologiques, linguistiques, personnelles, etc.) peut, *en certaines occasions*, s'unifier autour de revendications communes. Par conséquent, il est intéressant de s'interroger – en transposant les hypothèses classiques des théories de la structure des opportunités politiques selon lesquelles un certain nombre de facteurs institutionnels influence la formation d'actions collectives – sur l'émergence lors des élections locales de 2012 de stratégies de mobilisation « centrées sur l'Etat » du fait qu'elles dépassent les voies traditionnelles d'organisation collective pour s'engager de manière directe dans des interactions politiques avec des acteurs étatiques et visant l'accès au processus politique de manière à influencer son agenda (Bousetta, 2005 : 196 et 197). En termes de structures d'opportunités politiques, plusieurs facteurs peuvent être épinglés afin de décrire la relative ouverture du système politique institutionnel à ce type de mobilisation. D'une part, peuvent être cités des éléments généraux caractéristiques du système politique belge comme le fédéralisme et la pillarisation facilitant la constitution et la mobilisation politique selon des formes de cooptation informelle incluant certaines formes de reconnaissance publique, de consultation et même de subsidiarité (Kriesi, 1996 : 162) et du mode de scrutin (élections tous les 6 ans, scrutin proportionnel, diviseur imperiali pour la répartition des sièges, poids des voix de préférence), le jeu électoral communal offrant une structure d'opportunités pour les candidats, indépendamment de leur place sur la liste, déterminée par leur parti (Delwit, 2006 : 3 et 4). De fait, le système proportionnel fut identifié par Doug McAdam, John McCarthy et Mayer Zald comme l'un des éléments du système politique général favorisant l'ouverture de celui-ci à l'égard des mobilisations sociales (McAdam et al, 1996 : 12). D'autre part, doivent être mentionnés des dimensions propres aux populations considérées comme les modifications apportées au code de la nationalité qui ont incontestablement contribué à augmenter le nombre d'électeurs d'origine étrangère (Lambert, 2004 : 135), la relative ouverture des partis politiques aux candidats issus « de la diversité », la haute concentration spatiale et résidentielle des immigrés ainsi que l'ouverture du droit de vote aux étrangers. Pour les besoins de la démonstration, je procéderai en deux temps.

D'abord, je reviendrai sur deux débats qui ont eu lieu lors de la campagne électorale ce qui me permettra de définir les catégories sémantiques utilisées. Ensuite, je reviendrai sur les principaux résultats de celle-ci concernant l'existence ou non d'un « islam électoral ».

Les « élus de la diversité » et le vote « musulman » : retour sur des débats de campagne

C'est peu dire que la question de la présence de l'islam et des musulmans, le tout sur fond d'essentialisation, fut débattue pendant et après les élections communales du 14 octobre 2012. Il y eut d'abord la question des candidats « d'origine musulmane ». Il s'agit ici de revenir sur l'un des premiers débats de la campagne électorale sur un ton certes quelque peu anecdotique mais qui n'empêche, je le crois, d'approfondir des débats de fond sur les concepts utilisés dans ce domaine.

Les élus « d'origine musulmane », récit d'une mésaventure d'enquête

Invitée dans plusieurs conférences en vue d'intervenir sur la question des candidats et des élus « musulmans », j'ai lors de l'une de ces conférences présenté (avec moult précautions oratoires pensais-je) le concept que j'utilisais dans le cadre de ma thèse et qui continuait à faire l'objet de ma réflexion lors de cette campagne électorale : celui d'élus « d'origine musulmane ». Plus précisément, il s'agissait, pour moi, d'élus issus de l'immigration en provenance d'un pays où l'islam est la religion dominante. L'ambiguïté de l'expression était assumée et ce, pour deux raisons : d'abord, parce que la référence à l'islam de leur part pouvait se référer tant aux pratiques culturelles reliant l'identité de l'individu à l'islam comme fait de civilisation qu'à certaines formes de pratiques religieuses selon des modalités diverses⁴ et, ensuite, parce que l'utilisation de leurs compétences particulières ou présumées comme telles dans la gestion du dossier « islam » se faisait de manière générale parce qu'ils sont « musulmans », c'est-à-dire qu'ils sont issus de l'immigration marocaine ou turque, indépendamment de leur attachement à la religion musulmane. Je reprends en réalité à mon compte une note méthodologique développée par Vincent Geisser qui veut que ce type de catégorie doit être considéré « *non pas comme un donné, mais bien comme un construit qui prend son sens dans une expérience sociale et dans un contexte particulier qui est celui de l'enquête sociologique, où nous raisonnons fondamentalement à partir d'hypothèses qui sont toujours réfutables* » (Geisser, 2003 : 20). Il s'agit donc d'une catégorie identitaire plus prescrite que souscrite dont l'assignation n'est ni perpétuelle, ni universelle mais qui émerge dans un cadre précis : celui de la gestion locale des manifestations de visibilité de l'islam.

La conférence se déroulait en présence de nombreux candidats d'origines diverses. violemment interpellée par une candidate d'origine maghrébine et par des membres du public au sujet de cette catégorie d'élus « d'origine musulmane », je n'eus guère le temps d'expliquer en quoi et comment mon approche de type d'abord patronymique était combinée à une analyse biographique sur base de l'auto-désignation des élus se définissant comme musulman ou de culture musulmane, ainsi que sur l'activation directe (à savoir, faite par eux-même) ou indirecte (c'est-à-dire, faite par d'autres) de la référence à l'islam dans leur activité d'élus. Néanmoins, l'incident me permit d'interroger les « interprétations des interprétations de l'islam » (Bectovic, 2011 : 1120) et d'inaugurer de nouvelles approches méthodologiques dialogiques (Schmidt, 2011) sur un sujet particulièrement politisé et sensible voire saturé ou miné (Albera, 2001). Cela revenait à tirer partie de l'inconfort dans la relation ethnographique (Kilani, 1994, Cefai et Amiraux, 2002), des déconvenues (Bizeul, 1999), du

⁴ Sur les différentes appartenances à l'islam voir DASSETTO, Felice (1996), *La construction de l'islam européen, Approche socio-anthropologique*, Paris, L'Harmattan.

malentendu (Palomares et Tersigni, 2001) et du conflit (Massicard, 2002) en vue d'analyser le refus exprimé par cette élue de catégories identitaires prescrites ou imposées (Fadil, 2006). Il est vrai que les chercheurs ont contribué à forger la catégorie de « musulmans » dans le sens commun (Jeldtoft et Nielsen, 2011). Néanmoins, affirmer qu'il n'existe aucun élu ayant une origine musulmane mobilisant celle-ci dans le cadre de différents réseaux (Zibouh, 2012) et en instrumentalisant des stratégies multiples est tout aussi faux que de dire que ces élus représentent forcément leur communauté d'origine. Eric Fassin dénonce à raison deux versions illusoire et utopiques de la figuration, l'identification de la représentation descriptive et la symbolisation de la représentation miroir entre lesquelles se situent une myriade de positionnements intermédiaires (Fassin, 2010). L'important consiste donc à contextualiser autant que possible les catégories d'analyse utilisées. Ainsi, lors des élections communales de 2012, les candidats d'origine étrangère et plus précisément, les candidats d'origine musulmane étaient nombreux, les élus également et ce, sur l'ensemble du spectre politique (à l'exception de l'extrême-droite). En termes d'offre politique donc, celle-ci était suffisamment plurielle pour permettre véritablement à un candidat particulier de capitaliser uniquement sur un vote identitaire. Il est intéressant de constater toutefois que tant dans le cadre de la fameuse conférence que j'ai déjà évoquée que dans les débats publics de manière générale, la notion de candidats ou d'élus « issus de la diversité » fut bien moins questionnée, oeuvrant pourtant à mon sens à un discours d'euphémisation des trajectoires, des parcours et des pratiques politiques. Dans ce cadre, des candidats congolais, portugais, polonais et français, par exemple, assumèrent ou utilisèrent des pratiques électoralistes communautaires sans que cela ne suscite autant de polémiques que dans le cas de la communauté musulmane subsumée sous la scrutation des comportements de votes des communautés turques et marocaines (majoritaires). Fatima Zibouh (2011) parle de « racialisation » du référentiel musulman dans les débats publics lorsque l'altérité n'est plus définie par une ethnicité ou une origine (l'Arabe, le Marocain ou le Turc, etc.) mais plutôt par une assignation identitaire musulmane. Je dirais même qu'elle vient en quelque sorte dédoubler la première : le communautarisme est forcément une pratique étrangère et forcément celle des « minorités visibles » dont on « connaît » déjà au surplus les difficultés d'intégration. Pour illustrer cet implicite, je partirai des propos de Jean Demannez (PS) tenus en direct au journal télévisé de 13h de la première chaîne publique francophone, la RTBF : « vous savez, je suis... je fais partie de cette petite communauté d'anciens Belges à Saint-Josse, nous sommes encore 18 %, mon grand-père était Belge. Ca veut dire que ce n'est pas facile non plus pour quelqu'un qui est né dans sa quatrième génération (...) d'accrocher des voix »⁵. Dans la suite de son interview, Demannez laisse clairement entendre que Kir a uniquement bénéficié d'un vote communautaire turc. Pour rappel, Emir Kir (PS), secrétaire d'Etat régional avait obtenu 1916 voix de préférence dans la petite commune de Saint-Josse-ten-Noode (27 548 habitants) sur la liste emmenée par le maire Jean Demannez qui obtint, lui, 1215 voix. Lors des précédentes élections locales de 2006, Kir avait déjà dépassé (de peu) son mentor mais en 2012, il refusa de respecter un accord pré-électoral qui voulait que Kir ne devienne maire qu'en 2014 à la fin de son mandat de secrétaire d'Etat. Après une saga politique de plusieurs jours, la presse titrera sur l'élection du premier maire « musulman »⁶. On peut estimer que l'appareil politique régional du Parti Socialiste passa largement à côté de l'occasion de reconnaître l'importance et le rôle des candidats dits d'ouverture ainsi que sur la possibilité d'appréhender la modification de leurs attitudes politiques, à savoir leur refus de jouer les élus de second plan. Une situation similaire se présenta à Verviers, ville wallonne de la région liégeoise : le score personnel

⁵ RTBF, Journal Télévisé 13h, 17 octobre 2012.

⁶ « Élections communales belges : le vote musulman, grand vainqueur à Bruxelles », Novopress.

d'un candidat « issu de la diversité », Hasan Aydin – conseiller communal et cadre bancaire – est venu chambouler la stratégie définie par le camp socialiste⁷. En effet, le maire socialiste sortant Claude Desama se présentait en duo avec sa dauphine Murielle Tagnion (seconde sur la liste) qu'il prévoyait comme étant sa successeuse, puisqu'il ne comptait pas finir son prochain mandat⁸. Mais c'est Hasan Aydin (à la 7e place) qui fut plébiscité avec un score de 1595 voix de préférence contre 1386 voix pour Murielle Tagnion. Pourtant, Desama déclara également lors d'une interview accordée à un journal télévisé d'une chaîne locale qu'en cas de victoire (ce qui ne fut pas le cas, le MR ayant choisi finalement de s'allier avec le CDH), Murielle Tagnion serait la future bourgmestre car, estimait-il, Verviers n'était pas prête à voir à sa tête un maire « issu de la diversité »⁹. Selon certains observateurs de la vie politique locale, en 2006 aussi, Hasan Aydin, avait été devancé par plusieurs candidats socialistes pour entrer au collège communal présentant pourtant un score plus faible¹⁰. Une autre candidate, 5^{ème} sur la liste du parti socialiste verviétois, Duygu Celik déclara sur sa page Facebook que : « cette élection a donc un goût amer... Loin d'une victoire personnelle, c'est sur un sentiment de défaite que je me suis endormie hier soir. Le diagnostic personnel que j'en fais m'inquiète et m'attriste énormément : le PS a perdu son électorat laïque, qui s'est déporté vers le MR. Les résultats en termes de voix de préférence manifestent que le vote ethnique a joué de manière importante. Et pas n'importe quel vote ethnique ! Il s'est cristallisé autour des mosquées, encouragé et piloté par un électorat souvent de droite, appartenant à la nouvelle bourgeoisie musulmane, celle qui roule en 4x4 et qui fait porter le voile à ses femmes, celle qui n'a que faire des idées et des valeurs du PS, et qui a mobilisé en masse pour soutenir son/ses candidat/s, pendant que nos électeurs laïques se détournaient de nous. Hier, ce sont les mosquées qui ont triomphé au Parti socialiste à Verviers ! C'est bien pour cela qu'il faut se battre, plus que jamais, pour un PS véritablement à gauche, égalitaire, non discriminatoire, ... et laïque !!! »¹¹.

Ces différentes déclarations procèdent à un double mouvement de dualisation et de mise en altérité. Il s'agit, d'abord, de mettre en exergue une dialectique eux/nous, à savoir « nous » les « vrais » Belges de souche et « eux » les immigrés. Le discours de Demanze va même plus loin en utilisant la rhétorique de la menace, de l'invasion et, en quelque sorte, d'une spécificité culturelle en danger qu'il faudrait protéger voire sauvegarder. C'est d'autant plus intéressant que dans le cadre de ma recherche doctorale, j'avais montré que si aucune plateforme de concertation n'existait entre les autorités communales et la population musulmane à Saint-Josse c'était – outre le nombre restreint de mosquées – parce que le maire Jean Demanze utilisait les compétences de l'un de ses échevins, Mohamed Jabour fils de l'un des fondateurs de la mosquée Al Azhar de la rue Saint-François considérée comme étant « la » mosquée officielle de la commune, pour organiser la gestion locale du culte musulman (Torrekens, 2008 et 2009). Ensuite, en mettant la focale sur la question des valeurs et des mentalités dans le cadre d'une élection largement polarisée sur la question de l'immigration, de l'intégration et de l'insécurité, le discours procède à une mise en altérité des élus d'origine étrangère (comme on l'a vu parfois de la part d'autres candidats eux-mêmes d'origine étrangère)

⁷ El Hajjaji, Hajib, « Elections communales 2012 : Verviers à l'épreuve de sa diversité », Le blog de Tayush, 19 octobre 2012.

⁸ Ibid.

⁹ TLV, Televesdre, Journal Télévisé du 16 octobre 2012.

¹⁰ El Hajjaji, Hajib, op cit.

¹¹ Ibid.

faisant référence à leurs pratiques communautaires que celles-ci soient ethniques ou religieuses plutôt qu'à leur parcours militant (parfois très long) ou à leur bilan politique¹².

L'existence d'un vote musulman, l'autre face du « mythe de l'islamisation »¹³ ?

La collusion entre l'ethnicité et l'identité musulmane a été permanente dans les débats publics relatifs aux comportements de vote « communautaires » des « minorités visibles », notamment lorsqu'il fut avéré que des SMS contenant des consignes de vote en faveur du Parti Socialiste considéré comme étant plus favorable à l'égard du port du foulard ou de l'organisation de certains évènements ont circulé dans des communes bruxelloises dans lesquelles « les élus d'origine marocaine sont effectivement très nombreux »¹⁴. A Alost, le SP.A avait annoncé dès la fin juin qu'il présentait en huitième place sur sa liste Fatmagül Bilge, une enseignante de religion musulmane de 26 ans et fille du président de la mosquée turque de la ville¹⁵. Simple hasard ou velléité délibérée de jouer sur un réseau clientéliste particulier ? Lors de la campagne électorale de 2012, un jeune prédicateur, Iliass Azaouaj, publia sur sa page Facebook un montage photographique de plusieurs candidats d'origines différentes mais clairement « sociologiquement musulmans » sans la moindre concertation avec ceux-ci et laissant entendre que leur appartenance à leur communauté permettrait de faire avancer les revendications des musulmans.



Photo 1 : Capture d'écran de la page Facebook d'Iliass Azaouaj (C. Torrekens)

Se présentant comme le directeur du service islamique de la jeunesse, il publia également sur son compte Facebook un courrier adressé au maire de la commune de Molenbeek dans lequel il lui assure de son soutien au moment où ce dernier mis en ballottage par la droite et, en particulier, par la future maire de la commune, Françoise Schepmans (MR), et accusé de faire usage de stratégies politiques électoralistes et clientélistes auprès de la communauté musulmane.

¹² « Le vote communautaire a battu des records », Dhnet.be, 16 octobre 2012

¹³ Liogier, Raphaël, *Le mythe de l'islamisation. Essai sur une obsession collective*, Paris, Seuil, 2012.

¹⁴ « De Permentier : "les mosquées ont aidé le PS à Forest et à Molenbeek" », lalibre.be, 16 octobre 2012.

¹⁵ « Sp.a Aalst heeft sterke stadslijst klaar », Communiqué du SP.A local, 30 juin 2012 cité dans « Élections communales et provinciales de 2012 en Flandre », Suffrage Universel, consulté le 4 juin 2013.

LETTRE DE AZAOUAJ ILIASS A M. PHILIPPE MOUREAUX

Azaouaj Iliass
[Redacted]

Bruxelles, le Jeudi 26 avril 2012

M. Philippe MOUREAUX
[Redacted]

Objet/ Remerciements

Monsieur le bourgmestre,

C'est en ma qualité de directeur du service islamique de la jeunesse de Belgique que je m'adresse à vous. Mais aussi en tant que citoyen de confession musulmane engagé dans l'organisation d'événements et d'activités sociales, culturelles et religieuses.

Dans un premiers temps, je tiens à vous remercier chaleureusement de la position courageuse que vous avez adoptée suite à la diffusion du reportage "Questions à la Une".

Ensuite, je tiens à vous apporter mon entier soutien au nom de mon association mais également au nom de nombreux acteurs de mosquées et d'associations musulmanes. Il me semblait important de vous faire savoir que face au lynchage politico-médiatique dont vous avez été la cible, la communauté musulmane de Belgique et moi-même avons été attristés de voir la réaction de certains hommes politiques à votre égard alors que vous ne défendez qu'une cause juste et noble, permettant à ceux qui ne peuvent se défendre de faire entendre à la Belgique une injustice dont la communauté musulmane a fait l'objet.

Et pour cela, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vous puissiez garder votre poste de sénateur, de Bourgmestre de la commune de Molenbeek aussi longtemps que possible et ainsi nous joindrons notre voix à la votre pour promouvoir le respect de l'autre, le dialogue des cultures, les échanges de sorte que chacun puisse trouver sa place dans la cité et vivre en harmonie avec l'autre.

Veillez agréer, monsieur le bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Azaouaj Iliass
Directeur Exécutif
Service Islamique de la Jeunesse de Belgique



Photo 2 : Capture d'écran de la page Facebook d'Iliass Azaouaj (C. Torrekens)

Encore faut-il que ce type d'effet d'annonce ait un impact et que celui-ci soit avéré. En effet, le rôle attribué aux mosquées dans le soutien électoral des candidats « d'origine étrangère » est plus souvent affirmé que clairement démontré (Rea et al., 2010). Dans le cadre de mes recherches, j'ai montré que faire de la politique au sein de l'espace de la mosquée profitait tant (voire plus ?) à des candidats et des élus non musulmans que musulmans et que cela faisait émerger de vives tensions au sein de la communauté religieuse locale quant à la place de la mosquée dans ce cadre (Torreken, 2008 et 2009). Cela revient, en outre, à méconnaître les réalités de l'islam local en considérant la mosquée comme un espace consensuel dans lequel les rivalités idéologiques, politiques et personnelles n'auraient pas lieu d'être. Aux élections communales d'octobre 2012, aucun candidat – à l'exception de deux cas sur lesquels je reviendrai ci-après – n'a présenté de programme lié à l'islam ou à la défense/promotion de l'identité musulmane. C'est bien pour cette raison que le think tank Vigilance musulmane publia un communiqué indiquant ses préférences pour les élections : à savoir, blanc en Région wallonne, car à leurs yeux « aucun parti n'adopte ni n'affiche des positions qui méritent notre suffrage », Groen en Région flamande et ce, uniquement dans les communes où ce parti se présentait seul, sans cartel avec d'autres formations politiques ; et également blanc en Région de Bruxelles-Capitale, Groen ayant décidé de faire liste commune avec Ecolo¹⁶.

¹⁶ <https://www.facebook.com/Think.tank.Vigilance.musulmane>.



Photos 3 à 6 : Le communiqué de Vigilance musulmane fut accompagné de montages photographiques « chocs » détournant les slogans et les noms de domaines des partis politiques francophones (Photos : Vigilance musulmane)

L'opinion de Vigilance musulmane était fondée sur la considération selon laquelle les intérêts de la communauté musulmane n'ont seulement n'étaient pas représentés mais surtout que des lois attentatoires aux libertés fondamentales des musulmans, comme l'interdiction du port du foulard dans l'enseignement de la Communauté flamande ou encore la loi interdisant le port du voile intégral, étaient prises malgré la présence d'élus d'origine au sein des différentes instances politiques (Torrekens et Lamghari, 2013). A ce titre, si j'ai pu mettre en évidence une forme de compétition entre les représentants des mosquées et les élus d'origine pour la représentation de la communauté musulmane locale, c'est justement parce que les premiers développaient un discours de défiance à l'égard des seconds (considérés comme des « 'Arabes' de services »), estimant qu'ils ne faisaient rien pour leur communauté. Certains présidents de mosquées franchissent alors le pas et se présentent eux-mêmes sur les listes électorales avec des résultats toutefois mitigés. Par exemple, en 2006, Larbi Kaddour, président d'une mosquée marocaine de Schaerbeek, se présenta en 10^{ème} position sur la liste du maire Bernard Clerfayt (FDF) et décrocha in extremis – avec 442 voix – le dernier siège de conseiller communal. En 2011, lors d'une enquête qualitative avec un certain nombre de « représentants » de la communauté musulmane menée dans le cadre du projet européen FP7 Eurislam : Finding a place for Islam in Europe, les interviews me confirmèrent que des élus exprimant

pourtant clairement leur appartenance à la religion musulmane en public évitaient expressément de prendre position sur un dossier ayant trait de près ou de loin à l'islam par peur d'être taxés de « communautarisme ». Deux exceptions doivent toutefois être soulignées.

Les candidates voilées

Depuis 1989 et la première affaire du port du foulard dans les écoles, le nombre de débats sur le port du voile visant à déterminer si celui-ci était conforme aux « valeurs » de Belgique, à la neutralité voire à la laïcité de l'espace public (envisagé dans son sens large puisqu'il concerne dans certains cas l'espace d'occupation professionnelle) se sont succédés. Plusieurs affaires ont été portées devant les tribunaux. Le point de mire eut lieu lorsque Mahinur Ozdemir, conseillère communale CDH à Schaerbeek depuis 2006, devint la première députée voilée d'Europe en siégeant à partir de 2009 au sein du Parlement régional bruxellois. Dans ce contexte, on peut faire la double hypothèse que porter un voile dans le cadre d'une candidature politique constitue un choix identitaire militant au sens où, d'abord, celui-ci sera politisé lors de la campagne électorale et, qu'ensuite, il vise au moins à promouvoir une image plus positive des femmes musulmanes portant le foulard et au mieux à lutter contre les discriminations multiples dont celles-ci sont victimes. A ce titre, les exemples n'ont pas manqué, donnant lieu à de nombreux épisodes de véritable schizophrénie et d'hypocrisie politiques de la part des appareils des partis politiques traditionnels. A Alost, la candidature de Fatmagül Bilge – pourtant prévue en huitième position sur la liste du parti socialiste flamand (SP.A) – fut supprimée quelques jours avant la clôture des listes électorales à la suite d'une déclaration de la candidate selon laquelle elle ne comptait pas retirer son foulard une fois élue au conseil communal et malgré l'affirmation du président du parti, Bruno Tobback, faite à un quotidien flamand selon laquelle il n'existait pas, selon lui, de directive du parti en ce sens¹⁷. A Verviers, la candidature de Layla Azzouzi fut supprimée de la liste CDH en raison du port de son foulard alors que le même parti ne s'opposa pas à la candidature de Mahinur Ozdemir conseillère communale à Schaerbeek et députée régionale, pourtant voilée qui fit 1135 voix de préférence contre 855 pour la tête de liste Denis Grimberghs. Ironie du sort, à la suite de la confrontation entre Hajib El Hajjaji, l'un des colistiers de Layla Azzouzi, et la section locale du CDH et de la démission/exclusion de celui-ci, Layla Azzouzi siégea à sa place en tant que première suppléante sur les listes du CDH pour quelques mois et prêta serment, voilée. A Saint-Josse, le MR refusa – une nouvelle fois plusieurs semaines après la constitution des listes – l'octroi de son sigle à une formation constituée par des membres du MR et d'une quinzaine de candidats indépendants en raison de la présence d'une candidate voilée, Canan Kir¹⁸. La liste se présenta, par conséquent, sous le nom des « Bleus de Saint-Josse » et remporta 3 des 29 sièges mais Canan Kir ne fut pas élue. Officiellement, les appareils de partis du PS, d'Ecolo et du CDH ont déclaré tolérer le port du voile dans le cadre d'un mandat de conseiller communal (fonction représentative) mais pas dans le cadre d'un mandat exécutif¹⁹. Mahinur Ozdemir renonça ainsi implicitement à un poste d'échevine malgré son score électoral, Aliç Derya qui s'était classée sixième sur la liste PS de Schaerbeek avec 1234 voix prit la décision de se dévoiler lorsqu'elle siégea au conseil communal alors que Farida Tahar, assistante sociale et militante associative, élue PS à Molenbeek avec 601 voix de

¹⁷ "Sp.a Aalst weert 'te radicale' kandidate met hoofddoek", *Het Laatste Nieuws*, 12 septembre 2012 ; "SP.A Aalst weert 'te radicale' kandidate met hoofddoek", *Het Nieuwsblad*, 12 septembre 2012 ; "Aalsterse sp.a haalt kandidate met hoofddoek van lijst", *De Morgen*, 12 septembre 2012.

¹⁸ « Les Bleus de Saint-Josse se voient refuser le sigle MR », *rtbf.be*, 28 septembre 2012.

¹⁹ « Elections nouvelle polémique autour du port du voile en politique », *Journal télévisé RTL TVI*, 16 septembre 2012 ; « Les candidats ont reçu des consignes pour la campagne... et pour l'avenir », *Le Soir*, 30 août 2012.

préférence et passée de la 28^{ème} à la 10^{ème} position prit la décision opposée. On le voit, dans les cas où ces candidatures s'avèrent être des tentatives d'instrumentalisation en vue d'attirer un vote identitaire musulman, celles-ci se terminèrent en véritables fiascos politiques.

La liste Islam

Lors des élections communales d'octobre 2012, une mouvance politique s'intitulant « Islam » présenta trois listes représentant quatre candidats au total dans trois communes bruxelloises : Redouane Ahrouch à Anderlecht, Lhoucine Aït Jeddig à Molenbeek et Abdelhay Bakkali Tahiri ainsi que Zeynebe Bakkali Tahiri à Bruxelles-Ville. Au moment de la campagne électorale, le programme de la liste Islam, tel qu'il apparaissait (et apparaît toujours) sur son site internet, n'avait d'islamique que de vagues références à une éthique musulmane dans la conduite et la gestion des affaires publiques²⁰. Le tract distribué de manière très ciblée dans certains quartiers présentait pourtant trois revendications très concrètes et propres à la communauté musulmane mais dont seulement une seule relevait directement du niveau de pouvoir pour lequel ils se portaient candidats : l'instauration de jours de congés confessionnels respectant les grandes fêtes musulmanes, l'introduction de repas halal et l'autorisation du port du foulard dans les écoles.



Photo 7 : Tract distribué par la mouvance Islam lors de la campagne électorale (C. Torrekens)

A l'issue du scrutin, la mouvance Islam avait réuni 5150 voix cumulées (cases de tête et voix de préférence), soit 1839 à Anderlecht, 1833 à Bruxelles et 1478 à Molenbeek et deux sièges, respectivement à Anderlecht et Molenbeek.

Tableau 1 : Score en voix de préférence des candidats des listes Islam

²⁰ www.islam2012.be

Nom	Nombre de voix	Siège
Redouane Ahrouch	1446	1
Bakkali Tahiri Abdelhay	1144	0
Lhoucine Aït Jeddig	1102	1
Bakkali Tahiri Zeynebe	733	0
Total	4425	2

En laissant comme adresse de contact mail noor@belgacom.net sur son site internet actuel, Islam reconnaît implicitement sa filiation avec l'ancien « parti » Noor créé à l'occasion des élections législatives de juin 1999, qui n'a jamais compté plus de dix membres (entre 3 et 10) selon Pierre-Yves Lambert et qui était déjà dirigé par Redouane Ahrouch, Belge d'origine marocaine et membre fondateur de la mosquée chiite Reda à Anderlecht²¹. Ce parti a présenté un candidat unique à la Chambre ainsi que trois suppléants aux élections fédérales de 1999 et recueilli 1244 voix et 1141 voix aux élections fédérales de 2003 dans l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Ensuite, il disparaît de la scène politique. Pendant son absence, le Parti citoyenneté et prospérité (PCP) dont le congrès fondateur eut lieu en 2003 à Molenbeek, émanation du Centre islamique de Belgique dont le leader spirituel était le Cheikh Bassam Ayachi et considéré comme salafiste en raison d'une lecture intégraliste du Coran (au sens d'une lecture littérale du Coran et de l'imitation des premiers âges de l'islam)²², présenta 22 candidats aux élections fédérales de 2003 pour un total de 8258 voix. Ramené au niveau communal, le score était de 2,02% à Anderlecht, 2,18% à Schaerbeek, 2,41% à Saint-Gilles, 2,45% à Bruxelles-Ville et 2,78% à Molenbeek²³. Aux élections régionales bruxelloises de 2004, il présenta 35 candidats effectifs et 16 suppléants pour un total de 3281 voix. Mais il fut concurrencé par un autre parti ayant le même type de revendications et issu d'une dissidence interne. En effet, l'un de ses membres fondateurs, le converti Jean-François – dit Abdullah – Bastin qui à lui seul avait engrangé 5.073 voix de préférence lors des élections précédentes, démissionna de la direction du PCP au motif de la « réorientation doctrinale sectaire et arrogante » du parti²⁴. Il fonda alors le Parti des Jeunes Musulmans (PJM) et présenta 29 candidats effectifs et 16 pour un résultat de 4214 voix. La liste du PCP se distinguait de celle du PJM par le nombre de convertis (au moins 11 sur 35 candidats) et la présence de noirs africains, tandis que la présence turque, forte au PJM, y était inexistante²⁵. Le PCP disparaît à son tour de la scène politique tandis qu'aux élections communales de 2006, le PJM présenta une liste de 5 personnes emmenée à Anderlecht par Jean-François Bastin qui récolta 1246 voix et une autre liste de 6 candidats à Molenbeek qui remporta 1168 voix. En 2007, le PJM présenta une liste à la Chambre pour l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde qui recueillit 4135 voix. Ce n'est donc qu'aux élections régionales de 2009 que le parti islamique Noor refait surface en présentant une liste commune avec le PJM sous le nom de Musulmans.be qui obtint 4055 voix.

²¹ "Noor", Suffrage universel.

²² « Onze fiches sur les mouvements islamistes actifs en Belgique », <http://www.cie.ugent.be/archief/docu26.htm> (consulté le 4 juin 2013).

²³ Ibid.

²⁴ Ter.

²⁵ Ter.



Photo 8 : Affiche électorale de Musulmans.be (Photo : Tractothèque)

Toutefois, aucune de ces précédentes tentatives n'avait débouché sur l'élection d'un candidat. Les résultats de la liste Islam constituent donc une première. Néanmoins, si le programme du parti Noor tel qu'archivé en 2001-2003 était ouvertement conservateur (sévérité pour les divorces, limiter la mixité dans certains lieux publics, pénaliser l'avortement, etc.), discriminant à l'égard des femmes (dans les propositions visant à réformer les lois sur l'héritage) et inspiré par une certaine interprétation de la loi islamique (comme dans le fait de favoriser le mariage dès l'adolescence)²⁶, ce n'est qu'après les élections – lors d'une conférence de presse – que les représentants de la mouvance Islam créèrent le polémique. Ainsi, ils multiplièrent les déclarations contradictoires en faveur de l'instauration de la sharia qu'ils définirent tour à tour comme une philosophie, un code moral, un dispositif législatif, etc. ; cultivèrent le sens de la victimisation en prétendant à une chasse aux sorcières orchestrées par les médias accusés de sur-interpréter leurs propos²⁷ ; refusèrent de reconnaître leur appartenance au chiisme²⁸ pour finir par le reconnaître implicitement en acceptant l'invitation de l'organisation mondiale chiite Ahl ul-Bayt, basée à Téhéran ; et développèrent un sens certain pour la provocation en invitant, par exemple, en adressant au Roi un courrier lui enjoignant de se convertir.

Conclusion

En Belgique, la participation politique des musulmans a surtout été abordée sous l'angle de la présence sur les listes et de l'élection de candidats dits musulmans indépendamment de leur appartenance réelle ou supposée à la religion musulmane ou à leurs positionnements sur des dossiers relatifs à la thématique « islam » ainsi que sous l'angle des choix électoraux des minorités ethniques dans lesquelles sont subsumées les populations musulmanes sur base de leur origine. De fait, des recherches ont montré que l'origine ethnique (Rea et al., 2010) ou l'appartenance religieuse (Sandri et De Decker, 2008) ont un impact significatif sur les comportements électoraux indépendamment du niveau d'éducation et du statut socio-économique. Les mêmes recherches procèdent parfois par allers/retours constants entre des notions définissant la même population sous

²⁶ "Noor", Suffrage universel, op cit.

²⁷ J'ai eu accès à une série de bande sons d'interviews réalisées par plusieurs journalistes appartenant à divers médias de la presse écrite, télévisuelle et radio avec – en particulier Redouane Ahrouch – brutes et donc non coupées qui me permettent d'affirmer que la théorie d'un complot médiatique est fautive et que les propos attribués aux différents protagonistes étaient bien ceux qu'ils avaient tenus.

²⁸ L'une de mes étudiantes a interviewé Redouane Ahrouch dans le cadre de son mémoire de fin d'études plusieurs semaines après les élections. Sur base de la bande son et de la retranscription de l'entretien, il est clair que Ahrouch nie toute appartenance au chiisme et/ou tout lien avec une organisation chiite.

des angles pourtant différents comme l'acquisition récente ou non de la nationalité (« nouveaux Belges »), l'origine d'au moins l'un de leurs ascendants (« Belges d'origine étrangère ») ou encore selon une identité religieuse (« musulmans ») (Sandri et De Decker, 2008). En investissant plus attentivement la question du « pourquoi », à savoir les motivations du vote, en lieu et place de la question du « qui », ce qui revient à tenter de déterminer quelles types de populations votent pour tels types de candidats et en privilégiant des approches plus locales et micro-sociologiques, il me semble urgent d'appréhender la participation politique des musulmans de manière à la fois plus large (non cantonnée au moment électoral) et plus fine. Ainsi, lors des élections communales de 2006, j'ai montré dans mes recherches que c'était moins l'origine ethnique ou l'identité religieuse d'un candidat qui comptait que la manière dont celui-ci contribuait à faire avancer le besoin de reconnaissance, de lutter contre le sentiment de sous-citoyenneté et de déni de justice sociale d'une partie de la communauté musulmane. Par conséquent, un électorat musulman présentant pourtant les mêmes « variables lourdes » de type socio-économique (Sandri et De Decker, 2008) penchait plutôt à droite (Schaerbeek) ou plutôt à gauche (Molenbeek) dans des communes comparables en fonction de l'identité politique du maire et de la manière dont celui-ci était parvenu à accumuler des résultats significatifs dans le cadre de la gestion locale de l'islam (permis d'urbanisme des mosquées, organisation de la fête du sacrifice, etc.).

Les élections communales de 2012 ont certes bouleversé la donne en signifiant l'importance politique prise par des candidats d'origine étrangère, l'ouverture mitigée de la plupart des partis démocratiques à des candidates voilées et l'élection de deux représentants d'une mouvance « islamique ». Les résultats de la liste Islam sont anecdotiques en termes de rapport de force si on les compare au nombre de personnes (environ 50 000) qui – en quelques semaines – signèrent une pétition en ligne visant à interdire à ces deux élus de siéger et initiée par des personnalités issues de divers mouvements d'extrême-droite. Qui plus est, le manque de maîtrise de la communication politique des représentants de la liste Islam ainsi que la probable faiblesse de leur bilan politique laissent à penser que ceux-ci ne parviendront pas à rééditer et à étendre le coup marketing de la liste ISLAM. Néanmoins, cette percée électorale reste significative car avec peu de moyens, une campagne électorale limitée et moins de candidats, la liste Islam a rassemblé un peu plus de 5000 voix, soit près de deux fois plus de votes que lors de la tentative précédente du Parti des Jeunes Musulmans six ans plus tôt. Il me semble que ce résultat électoral laisse entrevoir la structure d'opportunités pour un parti politique confessionnel musulman de se positionner sur la défense et la promotion de revendications concrètes et pragmatiques d'une partie de la communauté musulmane dépassant de fait ou, en d'autres mots, surplombant les clivages classiques idéologique (gauche/droite) et de classe (prolétariat/bourgeoisie). Lors de mes observations ethnographiques de la campagne électorale de 2012, j'ai effectivement plutôt relevé l'existence et l'activation de réseaux de sociabilité, d'interconnaissance et de proximité moins basé sur la pratique ou le niveau de celle-ci (par exemple : aller ou non x fois par semaine à la mosquée, engageant par là-même les catégories utilisées dans la définition de la frontière entre un « bon » et un « mauvais » musulman, un musulman « pratiquant » d'un musulman « sociologique », etc.) que sur un discours basé sur la lutte contre les discriminations et l'islamophobie.

Enfin, il me semble que ces élections ont révélé que la participation politique des musulmans s'étend sur un répertoire d'actions plus large. En effet, devant l'accusation portée à l'encontre des élus d'origine musulmane selon laquelle – malgré leur présence parfois de longue date au sein des différents exécutifs et assemblées parlementaires – la situation globale des musulmans en termes de

positionnements socio-économiques et de représentations collectives au sein de la population non musulmane et au sein des médias ne s'est pas améliorée voire s'est détériorée, trois stratégies d'action ont été observées. La première consiste à continuer d'investir les partis politiques traditionnels ou le tissu associatif en vue de faire évoluer les mentalités. La seconde consiste à créer des partis spécifiques comme ce fut le cas de la mouvance Islam. La troisième relève plus du lobby ou de l'entrepreneur de cause comme l'illustre l'appel au boycott de Vigilance Musulmane (VM). L'essentiel ne me semble pas résider dans le fait de savoir si l'action de Vigilance Musulmane a eu un impact significatif ou non – l'abstention était en hausse de manière générale et il reste difficile d'isoler certains facteurs comme le positionnement de VM par rapport à d'autres comme les déclarations des autorités publiques selon lesquelles, bien que le vote soit obligatoire, la non présentation aux urnes n'entraînerait aucune sanction – ou que celui-ci soit représentatif ou non d'un mouvement de fond au sein de la population musulmane. L'intérêt réside, me semble-t-il, d'une part, dans le fait que ce type d'initiative inaugure un processus de prise de parole dans l'espace public sur base d'un déni de reconnaissance et de la dénonciation d'injustices et, d'autre part, dans l'émergence de nouveaux cadres, de nouvelles élites musulmanes. La création d'une plateforme associative comme Muslims Rights Belgium en décembre 2012 « visant à lutter contre l'islamophobie et à contribuer à la promotion des droits fondamentaux, dans l'optique d'une société plus inclusive et respectueuse »²⁹ (appartenant donc à la deuxième catégorie du répertoire d'action collective que je viens de présenter ci-dessus) me conforte dans l'idée d'un élargissement de la participation politique des musulmans au-delà du moment électoral. De futures recherches devront valider ou invalider ces prémisses ainsi qu'appréhender de manière précise le rôle des nouveaux médias sociaux dans le cadre de l'activation des réseaux organisant la participation politique des musulmans en Belgique.

Bibliographie

Albera, Dionigi (2001), « Terrains minés », *Ethnologie française*, vol XXXI, p. 5-13.

Blanc, Maurice (1994), « L'invention de la démocratie locale », dans Maurice Blanc, Marc Mormont, Jean Rémy et Tom Storrie, *Vie quotidienne et Démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, L'Harmattan, p. 261-292.

Bectovic, Safet (2011), "Studying Muslims and Constructing Islamic Identity", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, n°7, 2011, p. 1120-1133.

Bizeul, Daniel (1999), « Faire avec les déconvenues. Une enquête en milieu nomade », *Sociétés contemporaines*, n°33-34, p. 111-137.

Cefaï, Daniel et Amiraux, Valérie (2002), « Les risques du métier. Engagements problématiques en sciences sociales », *Cultures et Conflits*, vol. 47.

de Galembert, Claire (2006), « L'islam des acteurs publics territoriaux : entre incertitude et ressource d'autorité politique », *Les Cahiers de la Sécurité*, n°62, 3^{ème} trimestre, p. 33-53.

Delwit, Pascal (2006), « Les mandataires communaux en Région bruxelloise : environnement changeant, nouvelles élites ? », *Les Cahiers du CEVIPOL*, n°2, 25 p.

Fadil, Nadia (2006), "We Should be Walking Qurans' : the Making of an Islamic Political Subject", dans Gardien Jonkers et Valérie Amiraux (eds.), *Politics of Visibility. Young Muslims in European Public Spaces*, p. 56-78.

Fassin, Eric (2010), « Les couleurs de la représentation », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°4, p. 655-662.

²⁹ <https://www.facebook.com/muslims.rightsbelgium/info>.

Geisser, Vincent (2003), « Citoyenneté, localité et ethnicité : nouveau triptyque identitaire chez les jeunes Français ? », dans Rémy Leveau, Catherine Withol de Wenden et Khadija Mohsen-Finan (sous la direction de), *De la citoyenneté locale*, Paris, Institut Français des Relations Internationales, p. 15-33.

Jeldtoft, Nadia et Nielsen Jorgen S., "Introduction: Methods in the Study of 'Non-Organized' Muslim minorities", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, n°7, 2011, p. 1113-1119.

Joseph, Lauren, Auyero, Javier et Mahler, Matthew (2007), *New Perspectives in Political Ethnography*, New-York, Springer.

Kilani, Mondher (1994), « Du terrain au texte », *Communications*, vol. 58, p. 45-60.

Kriesi, Hanspeter (1996), "The Organizational Structure of New Social Movements in a Political Context", dans Doug McAdam, John D. McCarthy and Mayer N. Zald (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 152-184.

Lambert, Sylvie (2004), « « Elus d'origine étrangère » et vie associative : quelles ressources pour la démocratie en Belgique francophone ? », dans Joseph Gatugu, Spyros Amoranitis et Altay Manço (eds.), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, p. 135-154.

Martiniello, Marco (1997), « Quelle participation politique », dans Marie-Thérèse Coenen et Rosine Lewin (sous la direction de), *La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 102-120.

Massicard, Elise (2002), « Etre pris dans le mouvement. Savoir et engagement sur le terrain ». Partie 1, *Cultures & Conflits*, vol. 47, p. 117-143.

McAdam, Doug ; McCarthy, John D. et Zald, Mayer N. (1996), "Opportunities, Mobilizing Structures and Framing Processes – toward a Synthetic, Comparative Perspective on Social Movements", dans Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-20.

Palomares, Elise et Tersigni, Simona (2001), « Les rapports de place dans l'enquête : les ressources du malentendu », *Langage et Société*, n°97.

Rea, Andrea, Jacobs, Dirk, Teney, Céline et Delwit, Pascal, « Les comportements électoraux des minorités ethniques à Bruxelles », *Revue française de science politique*, vol. 60, n°4, 2010, p. 691-717.

Sandri, Giulia et De Decker, Nicolas, « Le vote des musulmans le 10 juin 2007 », dans Pascal DELWIT, Emilie VAN HAUTE (eds), *Le vote des Belges. Le comportement électoral des Bruxellois et des Wallons aux élections du 10 juin 2007*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 39-53.

Schmidt, Garbi, "Understanding and Approaching Muslim Vibilities : Lessons Learned from a Fieldwork-based Study of Muslims in Copenhagen", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 34, n°7, 2011, p. 1216-1229.

Torreken, Corinne et Lamghari, Younous (2013), « Un islam électoral », *Politique*, n° 78.

Torreken, Corinne, « La gestion publique du culte musulman en Belgique : le cas de trois communes bruxelloises », dans Brigitte Maréchal et Farid El Asri (eds.), *Islam belge au pluriel*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2012, p. 259-272.

Torreken, Corinne, "Political Opportunity and Muslim Leadership in Brussels", dans Anja Hennig et Jeff Haynes (eds.), *Religious Actors in the Public Sphere. Means, Objectives and Effects*, London, Routledge, 2011, p. 96-112.

Torrekens, Corinne, *L'islam à Bruxelles*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2009.

Torrekens, Corinne, *La visibilité de l'islam au sein de l'espace public bruxellois : transaction, reconnaissance et identité*, Thèse de doctorat, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 2008.

Zibouh, Fatima, « La représentation politique des musulmans à Bruxelles », *Brussels Studies*, n°55, 2011.

Zibouh, Fatima (2012), La participation politique des musulmans en Belgique : la mobilisation des réseaux sociaux, dans Brigitte Maréchal et Farid El Asri (eds.), *Islam belge au pluriel*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2012, p. 273-289.